

Préparation aux situations d'urgence dans les appartements et les condominiums

Élaborer un plan d'urgence

Une situation d'urgence peut survenir au moment où on s'y attend le moins. C'est pourquoi il est important d'élaborer un plan de préparation aux situations d'urgence pour vous et vos proches. Voici ce qu'il devrait comprendre :

- ✓ Le nom et le numéro de téléphone du gestionnaire de votre immeuble, l'emplacement des issues de secours et le point de rassemblement en cas d'évacuation.
- ✓ Le cas échéant, les renseignements sur les besoins particuliers des membres du ménage, comme les antécédents médicaux et les médicaments.

Préparer une trousse de survie

Regroupez les articles proposés ci-dessous, et rangez-les à un endroit facilement accessible à tous les membres du ménage.

- ✓ Suffisamment de nourriture et d'eau pour tous les occupants et les animaux de compagnie pour une période d'au moins 72 heures
- ✓ Vêtements de rechange
- ✓ Lampe de poche et radio
- ✓ Serviette ou drap à suspendre à la fenêtre ou au balcon pour indiquer aux services d'urgence l'endroit où vous vous trouvez
- ✓ Copies des documents et des renseignements importants, p. ex. passeports, numéros de comptes bancaires, cartes de crédit, cartes Santé et cartes d'identité avec photo
- ✓ Argent comptant
- ✓ Téléphone cellulaire ou appareil mobile, et piles et batteries de rechange, chargeur pour la voiture ou groupe de batteries portatif
- ✓ Médicaments et fournitures de soin pour les enfants

Rester à l'affût

Le Système ontarien d'alerte en cas d'urgences est un outil qui fournit des renseignements précis et opportuns aux résidents et aux entreprises de l'Ontario, ainsi qu'aux visiteurs, lorsque survient une situation d'urgence. Le système transmet trois types d'alertes à la population : les alertes rouges, les avis en cas d'urgence et les avertissements de tornade.

- ✓ Pour recevoir les avis publics, inscrivez-vous à ontario.ca/gdu.
- ✓ Suivez @alertesontario sur Twitter et abonnez-vous à la page facebook.com/emergencymanagementontario.

Évacuation

En cas d'évacuation, suivez les instructions du gestionnaire de l'immeuble ou du personnel d'intervention d'urgence. **Si vous avez le temps, et s'il est sécuritaire de le faire :**

- ✓ apportez votre trousse de survie;
- ✓ éteignez les lumières et débranchez les appareils électroménagers (sauf le réfrigérateur);
- ✓ verrouillez les portes.



Sécurité-incendie dans les appartements et les condominiums

*** Lorsque vous habitez dans un appartement ou un condominium, il est important de prendre connaissance du plan de protection contre l'incendie de l'immeuble, qui comprend les caractéristiques de sécurité-incendie et les procédures d'évacuation de l'immeuble. Faites des exercices d'évacuation de votre logement.*

Si la sonnerie d'alarme-incendie retentit :

- Sortez immédiatement de l'immeuble en utilisant l'escalier le plus proche.
- **N'utilisez pas l'ascenseur.**
- Fermez les portes derrière vous.
- S'il y a de la fumée dans les escaliers, utilisez une autre issue*.
- Si ce n'est pas possible, retournez dans votre logement ou trouvez refuge dans un autre logement.
- Composez le 9-1-1 et indiquez où vous vous trouvez.

En cas d'incendie dans votre logement :

- Demandez aux occupants de sortir.
- Fermez les portes derrière vous.
- Activez le système d'alarme-incendie de votre étage et criez « Au feu ».
- Sortez de l'immeuble en utilisant l'escalier le plus proche*.
- Composez le 9-1-1 une fois que vous êtes en sécurité.
- Indiquez aux pompiers l'endroit où l'incendie fait rage.

Afin de réduire les risques d'incendie pendant une panne de courant, le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence donne les conseils suivants :

- ✓ Les avertisseurs de fumée et les avertisseurs de monoxyde de carbone branchés sur le courant ne fonctionneront pas en cas de panne d'électricité. Assurez-vous que ces appareils sont dotés de piles de secours.
- ✓ Élaborez un plan d'évacuation et faites des exercices de simulation en cas d'urgence.
- ✓ Si possible, utilisez des lampes de poche ou des lanternes à piles. Si vous utilisez des chandelles, placez-les sur un support stable et protégez-les avec un globe de verre, hors de portée des enfants et des animaux.
- ✓ Les barbecues alimentés au charbon de bois ou au propane ne doivent être utilisés qu'à l'extérieur. Avant d'utiliser votre grill, vérifiez auprès du responsable de votre immeuble ou de votre municipalité quant aux possibles restrictions.
- ✓ N'utilisez que des appareils de chauffage d'appoint portatifs conçus pour être utilisés à l'intérieur et suivez les consignes du fabricant. Prévoyez une source de ventilation suffisante en ouvrant une fenêtre un peu pendant que le chauffage est allumé. Avant de recharger l'appareil en combustible, éteignez-le, attendez qu'il se refroidisse et remplissez-le à l'extérieur.
- ✓ Veillez à ce que les éléments de la cuisinière électrique soient ÉTEINTS et que les petits appareils ménagers soient ÉTEINTS ou débranchés pour éviter les incendies qui pourraient survenir lorsque l'électricité est rétablie.
- ✓ Les téléphones sans fil ne fonctionnent pas en cas de panne d'électricité. Il est donc recommandé d'avoir au moins un téléphone qui ne dépende pas de l'électricité pour fonctionner.